

03/03/2009

# COMMUNIQUÉ

## Comité de défense

### Sauvons les tilleuls



Pour vous mobiliser, nous soutenir ou rejoindre l'action du collectif « sauvons les tilleuls » vous pouvez :

- > vous informez et signer la pétition :
  - à l'épicerie Grassa, à Villers-sous-Chalamont
  - ou sur <http://sauvonslestilleuls.t-tm.com>

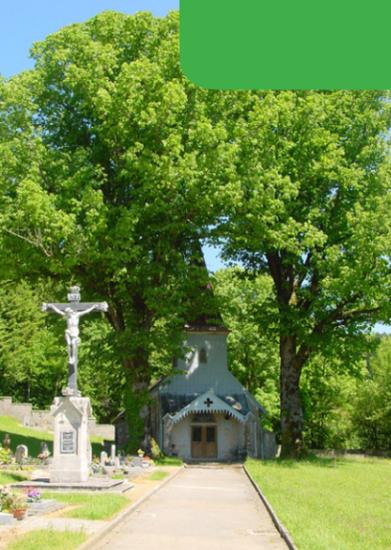
- > contacter le comité de défense :
  - Comité de défense « Sauvons les Tilleuls »
  - 6 rue des chênes
  - 25270 Villers-sous-Chalamont
  - Tél. 03 81 49 37 13
  - [sauvonslestilleuls@t-tm.com](mailto:sauvonslestilleuls@t-tm.com)

Suite à la décision de la Municipalité d'abattre les tilleuls de Notre Dame des Bois à Villers-sous-Chalamont, un collectif de défense s'est créé pour demander une contre expertise apportant d'autres solutions que l'abattage de ces tilleuls centenaires.

Ce document a pour but de vous présenter une autre vision des choses, proposer d'autres solutions que l'abattage et vous montrer que tout n'est pas joué, ni si irrémédiable que l'on veut nous le faire croire.

AVEC VOTRE SOUTIEN,  
NOUS POUVONS ENCORE SAUVER LES TILLEULS

## une expertise très discutable



> **cette expertise** a été réalisée par un « expert forestier » n'ayant aucune connaissance des arbres d'ornements, incapable de nommer la variété de tilleul expertisée... et qui plus est n'est pas un expert sur le bâti.

> **cette expertise** évoque des pourritures internes et la présence de pathologies majeures irréversibles dues à l'action d'un champignon. Or aucun prélèvement par carottage ou par résonnance (tomographie), aucune analyse n'a été réalisée.

> **cette expertise** est incohérente dans ses propos : elle indique « de graves altérations avec pourriture à l'insertion des charpentières... ». Or les blessures sont en cours de cicatrisation\*, ce qui est preuve de vitalité.

> **cette expertise** est un simple examen visuel réalisé à la jumelle, en la présence de M. le Maire uniquement.

**La Mairie a lancé un appel d'offre pour l'abattage des tilleuls en se basant sur une expertise des arbres réalisée par l'ONF.**

**Les professionnels qui ont répondu à l'appel d'offre refusent l'abattage et pensent qu'une autre solution est possible pour sauvegarder les arbres et la chapelle. Ils relèvent également de nombreuses faiblesses dans l'expertise menée par l'ONF.**

*Nous vous les présentons ici.*

## d'autres solutions sont possibles

*D'autres solutions existent. Celles-ci, tout en ne mettant pas en péril la chapelle, pourront permettre de sauver les tilleuls.*

Si d'autres alternatives moins radicales existent, pourquoi s'en priver ? Elles sont d'ailleurs mentionnées par les entreprises ayant répondu à l'appel d'offre.

Entre autres ces entreprises présentent comme solution une simple taille et un entretien régulier des tilleuls. Il faut savoir que le tilleul est un des arbres qui supporte le mieux la taille.

Alors nous nous posons la question : est-il vraiment nécessaire d'abattre des arbres car des branches risquent de tomber et d'endommager le toit, alors qu'il suffirait simplement d'élaguer ces branches ? Cette mesure nous paraît totalement extrême.

Il est indéniable que comme tout bâtiment, les arbres doivent être entretenus sinon ils deviennent potentiellement dangereux, peuvent tomber ou s'effondrer. Cet entretien a un coût qui a sans doute guidé le choix de la municipalité. Ceci dit, il existe bien des solutions à mettre en oeuvre pour réduire ce coût, voire le supprimer.

Pour reprendre les propos de M. le Maire tirés d'un article paru dans l'Est Républicain, nous sommes prêts, pour sauver les tilleuls, à « nous occuper du nettoyage du chéneau ».

Il est tout à fait possible également d'organiser des camps chantier pour la restauration et l'entretien de la chapelle sans que cela ne coûte beaucoup d'argent à la commune. On peut aussi envisager d'associer à ce projet les associations locales qui souhaiteraient encore faire de ce site un lieu pédagogique pour les enfants du RPI... de nombreuses solutions peuvent être formulées. Un appel à don est également envisageable pour financer l'élagage ; la mobilisation pour la pétition illustre bien un potentiel de soutien dépassant l'échelle de notre commune.

A ce propos, dans le courrier adressé aux habitants vous posez la question qui a du guider la décision du conseil : « **Qui peut choisir entre la chapelle et les tilleuls?** » **Vous répondez « personne ».** Et bien vous avez raison, personne, puisque **ce choix binaire n'a pas lieu d'être ! Nous pouvons sauvegarder les deux !**

**VOUS TROUVEREZ JOINT À CE COMMUNIQUÉ, LA RÉPONSE DE L'ENTREPRISE VER-TIGES à l'appel d'offre d'abattage faite par la municipalité confirmant qu'elle n'est pas favorable à l'abattage des tilleuls**

**extrait :**

**«cette expertise manque à bien des égards de clarté ; les arguments avancés sont infondés et largement incomplets»**

**extrait de l'email l'association GECAO association professionnelle de spécialistes en matière d'expertise d'arbres confirmant qu'elle n'est pas favorable à l'abattage des tilleuls**

### \*POUR MIEUX COMPRENDRE

Dans le processus de cicatrisation, il y a plusieurs stades :

**1- si la branche meurt naturellement**, elle sèche puis sous l'effet du vent et de divers processus de décomposition, tombe. Pendant ce temps, à l'insertion de la branche sur l'écorce, se crée un bourrelet de cicatrisation qui viendra recouvrir la plaie une fois la branche tombée. Le bourrelet de cicatrisation progresse d'environ 1 cm par an.

**2- Si la branche est coupée :**

**a) La coupe est propre**, le recouvrement se fera rapidement (à condition que la coupe ne soit pas trop importante) sans altération du bois de coeur.

**b) la coupe est mal faite**, l'arbre devra attendre que le bout de branche pourrisse pour cicatriser cette plaie... On remarque alors un pourrissement du bois de coeur. Afin de limiter ce pourrissement l'arbre réagit. L'humidité et les résidus de décomposition

créent une atmosphère très acide qui limite la prolifération des agents pathogènes. (Rappelons nous les plateformes d'arrosage des arbres en 1999). Il se peut que sur une grosse coupe l'arbre n'arrive pas à cicatriser, le bois de coeur va pourrir et se désagréger. En combien de temps ? On ne peut le dire mais on sait que pendant ce temps, chaque année, 0,5 cm de bois sain continuera de pousser et imaginons qu'un bois de coeur de 20 cm pourrisse en 40 ans, il aura autour de lui 20 cm de bois sain et solide.

extrait de l'email de Marc WATTEL, Architecte des Batiment de France, confirmant qu'il n'est pas favorable à l'abattage des tilleuls

« Bonjour  
Nous connaissons cette chapelle .  
Elle n'est pas protégée au titre des monuments historiques.  
Ce serait en effet dommage de couper ces tilleuls.  
Il est toujours possible d'avoir une contre expertise.  
(...)

Cordialement  
Marc WATTEL  
Architecte des Bâtiments de France,  
Chef du S.D.A.P. du DOUBS  
Ministère de la Culture et de la Communication »

« Bonjour, je m'adresse à vous ce matin au nom et sous l'autorité du bureau de l'association GECAO. Nous sommes une association professionnelle de spécialistes en matière d'expertise d'arbres. (...) Nous faisons partie également du réseau de la SFA (Société française d'arboriculture) et SEQUOIA (...) nous sommes disposés à nous rencontrer autour de vos arbres pour une démarche de contre expertise collégiale, réalisée par divers spécialistes (...) A l'appui des éléments en ligne (photos, articles...) nous sommes déjà assez convaincus que ces arbres, véritable patrimoine vivant, ne méritent pas l'abattage »

la pétition

550  
signataires  
« en ligne »

56  
signataires  
« papier »

Devant l'urgence de la situation, un comité de défense des tilleuls a été fondé. Il ne s'agit pas d'un groupe « d'extrémistes » mais de personnes qui, comme vous, sont attachées à notre chapelle, tout autant qu'à nos tilleuls. Nous avons créé un site internet d'information et une pétition appelant à une deuxième expertise qui, à ce jour, a recueilli **plus de 600 signatures**. Chaque jour, 20 à 30 personnes rejoignent notre position et demandent une expertise plus poussée.

L'abattage des tilleuls est prévu au mois d'avril, nous vous invitons donc, si vous le souhaitez, à signer la pétition avant le 13 mars, date de notre rencontre avec le Sous-Préfet.

Où signer la pétition:

> à l'épicerie Grassa, à Villers-sous-Chalamont

> sur le site internet :

<http://sauvonslestilleuls.t-tm.com>

Monsieur le Maire,

Mairie  
18 Grande Rue  
25270 Villers sous Chalamont

Besançon le 5 février 2009

Monsieur le Maire,

Je vous remercie d'avoir consulté notre entreprise concernant l'abattage de deux tilleuls situés au cimetière de la Mère église à Villers sous Chalamont.

Je me suis rendu sur place le 29 janvier 2009 et au regard du caractère très remarquable de ces deux arbres j'ai été stupéfait de votre désir de supprimer ces deux arbres.

J'ai donc procédé à une analyse visuelle détaillée des collets, des troncs, des branches principales et de leurs fourches, des branches secondaires et de leur ramifications, et même des fondations extérieures de la chapelle, afin de détecter d'éventuels symptômes de défauts mécaniques des arbres ou des déformations des murs de fondation de la chapelle.

Force m'a été de constater que ces deux arbres ne présentent pas de symptôme de défauts mécaniques visuels importants et qu' hormis le pavage des écoulements d'eau entourant la chapelle, les fondations de cette dernière ne sont visuellement pas perturbées par les racines de ces deux tilleuls.

Ne comprenant pas les fondements de votre demande je me suis rapproché, de Monsieur Chabaud, puis de Monsieur Lecomte qui m'a transmit :

- votre projet « MERE EGLISE – CIMETIERE »,
- ainsi que le rapport d'expertise sanitaire mécanique et physiologique établi le 23 juin 2008 par Monsieur Albert Depierre , expert arbre conseil de l'ONF.

Je ne prononcerai pas ici sur les enjeux financiers qui motivent votre demande, mais sur le rapport d'expertise qui justifie en partie vos décisions. Il est toutefois étonnant que les affaires culturelles force à l'abattage d'un patrimoine vert séculaire, pour financer des travaux sur du patrimoine bâti !

Ce qui me surprend le plus dans cette expertise c'est qu'elle se limite à une analyse visuelle.

L'analyse visuelle permet l'observation d'éventuels symptômes de défauts mécanique, elle ne permet pas en dehors d'investigations plus poussées de les quantifier et en aucun cas d'en tirer, sur des sujets aussi importants, des conclusions de solidité mécanique.

Cette expertise est incomplète puisqu'à aucun moment les défauts avancés ne sont confirmés par de quelconques mesures.

C'est un peu pour prendre une image comme si vous alliez chez votre médecin que ce dernier détecte des symptômes de tachycardie et qu'il vous condamne à une mort prochaine sans vous faire consulter le cardiologue...

**VERT-TIGES T.S.A.**

22 c, chemin de l'Espérance 25000 BESANCON Tél.: 03 81 50 18 19 Fax 03 81 50 44 71

[www.vertiges-elagage.com](http://www.vertiges-elagage.com)

Mail : [Contact@vertiges-elagage.com](mailto:Contact@vertiges-elagage.com)

S.a.r.l. au capital de 8 000 Euros R.C. Besançon n° 398 432 039 00020 n° TVA FR 49398432039

Ce qui me surprend en second c'est que l'expert avant même la moindre observation se permet de prendre parti. En effet dès la présentation du site le rapport prend partis :

- 1) que « ...les tilleuls mettent en péril ce précieux édifice. », ce n'est pas un constat d'observation mais une affirmation qui n'est justifiée par aucune observation justifiée. (d'autre part l'expertise porte sur les arbres et non sur le bâti, à moins que l'ONF ait également cette compétence !)
- 2) que « les racines des tilleuls... affouillent la chapelle ». Si l'observation visuelle permet d'observer que les racines soulèvent le pavage périphérique, l'affirmation que ces dernières « affouillent la chapelle » ne repose sur aucun constat visuel : les murs de fondation et les contreforts maintenant la chapelle ne souffrent d'aucune déformation visuelle ni d'aucun déplacement, ici encore parti pris et affirmation gratuite, Cette observation aurait nécessité la réalisation d'un profil pédologique ; démarche non entreprise.
- 3) que « les racines des tilleuls ...bousculent les tombes » ; où sont les tombes bousculées ? Je n'en ai pas observé.

En ce qui concerne le diagnostic visuel je ne reprendrai pas ici les observations énoncées dans le rapport de L'ONF qui ne correspondent en rien aux observations que j'ai pu faire sur le terrain ; je me contenterai d'affirmer que les observations visuelles énoncées sont volontairement très exagérées, que les conclusions sont précipitées, et qu'en absence de diagnostic complémentaire sérieuse cette « expertise » manque à bien des égards de clarté ; les arguments avancés sont infondés et largement incomplets.

Une expertise partisane est le reflet inversé du statut de neutralité que devrait avoir l'expert, surtout face à un patrimoine collectif aussi exceptionnel.

Notre entreprise au regard de son investissement et sa déontologie menée depuis plus de 15 ans dans l'arboriculture ornementale ne peut pas cautionner l'abattage de ces arbres en l'absence d'une étude sérieuse.

Je vous conseille de vous rapprocher d'un cabinet d'étude sérieux afin de mener des investigations complémentaires sur ces arbres. Je joins à ce courrier les coordonnées et les références du cabinet « Acer Arboriste conseil » avec qui nous avons l'habitude de travailler et qui saura mettre en œuvre les outils nécessaires à un diagnostic complet.

Vous souhaitant Bonne réception et restant à votre disposition, je vous prie Monsieur le Maire de recevoir mes salutations respectueuses.

Jean Marie Vieille

**VERT-TIGES T.S.A.**

22 c, chemin de l'Espérance 25000 BESANCON Tél.: 03 81 50 18 19 Fax 03 81 50 44 71

[www.verttiges-elagage.com](http://www.verttiges-elagage.com)

Mail : [Contact@verttiges-elagage.com](mailto:Contact@verttiges-elagage.com)

S.a.r.l. au capital de 8 000 Euros R.C. Besançon n° 398 432 039 00020 n° TVA FR 49398432039